

A. GENERALITES

A.1 LA RESPONSABILITE

La FITA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la FITA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres évènements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 LES DISPOSITIONS MEDICALES

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FITA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FITA. Voir Chapitre I – Règlements Généraux – Paragraphe D – Dispositions Médicales.

A.3 L'ENTRAINEMENT

A.3.1 : Lors des championnats de tir en campagne, il est interdit de s'entraîner sur les parcours installés pour la compétition.

A.3.2 : Un terrain d'entraînement doit être aménagé dans le voisinage ou ailleurs.

A.3.3 : Les jours de compétition, des cibles d'échauffement (1 pour 10 athlètes) doivent se trouver près du point de rassemblement des archers.

(1 cible pour 10 archers : facultatif pour la France) - (Application : 1^{er} avril 2004 pour la FITA)

A.3.4 : Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers d'aller chercher leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.

A.3.5 : Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.6 : Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles et à les remettre en place.

A.3.7 : Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, à condition que les organisateurs puissent procurer un éclairage satisfaisant et que l'entraînement puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

A.4 LE REGLEMENT CONCERNANT LA TENUE

A.4.1 : Les championnats de la FITA sont des occasions solennelles, honorées par la présence de nombreux dignitaires. Il est donc normal et concevable que tous les compétiteurs, les capitaines d'équipes et les officiels, participant aux cérémonies d'ouverture et de clôture, soient correctement vêtus de la tenue de leur association membre.

A.4.2 : Pendant la compétition :

- les dames doivent porter des robes, jupes, jupes culottes, shorts ou des pantalons (lâches) et des chemisiers, blouses ou hauts.

Note : Le Comité "Constitution et Règlements" a été sollicité pour donner une définition du mot "Top" : "un Top est un vêtement féminin qui, lors des championnats FITA, couvre la partie supérieure du corps (devant et derrière) et qui est fixé en haut par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule".

- les hommes doivent porter des pantalons longs ou courts (shorts), des chemises à manches longues ou courtes.

On peut porter des pull-overs ou des gilets. Le bas des shorts ne sera pas plus haut que la position du bout des doigts, lorsque le compétiteur est bras et doigts tendus le long du corps. En aucun cas, les limites inférieures du short ne pourront se situer au-dessus de cette ligne imaginaire. Les survêtements, fournis aux équipes comme uniformes officiels, sont autorisés. Tous les membres d'une équipe, hommes ou dames, doivent être vêtus de la même tenue d'équipe.

A.4.3 : Les compétiteurs doivent porter des chaussures pendant le tournoi.

A.4.4 : Le numéro d'enregistrement du compétiteur (dossard) doit être placé bien en vue et doit être visible à tout moment pendant le tir.

A.4.5 : Il est permis aux compétiteurs des porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.

A.4.6 : Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité. (Voir Chapitre I – Règlements Généraux – Article E.2.).

A.5 LES CATEGORIES

A.5.1 : La FITA reconnaît les catégories suivantes :

Senior dame	Senior homme
Junior dame	Junior homme
Cadette	Cadet
Vétéran (Master) dame	Vétéran (Master) homme

A.5.2 : Des épreuves séparées pour les juniors et cadets dames, les juniors et cadets hommes, les vétérans dames et hommes sont reconnues par la FITA.

A.5.3 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie "cadet" si la compétition a lieu dans l'année de son 16^{ème} anniversaire.

A.5.3.1 : Un cadet peut décider de concourir dans la catégorie junior, s'il le désire.

A.5.4 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie junior si la compétition a lieu dans l'année de son 18^{ème} anniversaire.

A.5.4.1 : Un junior peut décider de concourir dans la catégorie senior, s'il le désire.

A.5.5 : Un compétiteur peut participer à un tournoie dans la catégorie « Masters » si la compétition a lieu dans l'année de son 50^{ème} anniversaire.

A.6 LES DIVISIONS

A.6.1 : Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FITA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2 : Pour le tir en campagne :

- ✓ division Arcs Recurve" (ou arcs recourbés ou arcs classiques) ;
- ✓ division Arcs Compound (ou arcs à poulies) ;
- ✓ division Arcs Nus.

A.7 LES EPREUVES DU TIR EN CAMPAGNE

A.7.1 : On peut tirer les épreuves FITA de tir en campagne dans la division "arcs nus", la division "arcs recurve" et la division "arcs compound".

A.7.2 : L'épreuve FITA de tir en campagne consiste en un nombre de cibles compris entre 12 et 24 et divisible par 4 et trois (3) flèches par cible. Les cibles sont disposées le long d'un parcours comprenant des difficultés de tir, en fonction du terrain, dans l'esprit et les traditions que requiert cette discipline.

Le parcours peut comporter des distances de tir connues ou non et peut inclure n'importe quel nombre de cibles en dégradé ou en éventail, comme indiqué dans les articles A.7.9 et A.7.10.

A.7.3 : L'épreuve FITA "ARROW HEAD" consiste en un nombre de cibles compris entre 24 et 48 et divisible par 4 et trois (3) flèches par cible, à savoir deux épreuves FITA complètes de tir en campagne où les distances sont conformes aux articles A.7.9 et A.7.10. Ces deux épreuves peuvent être disputées sur les distances connues ou inconnues ou encore sur une combinaison des deux.

A.7.4 : L'épreuve FITA de "tir en forêt" consiste en un nombre de cibles compris entre 12 et 24 et divisible par 4. L'épreuve est normalement tirée en distances inconnues, mais elle peut être tirée en distances connues, pour autant que les distances restent conformes aux limites fixées dans l'article B.14.3.2 du Tir en Forêt.

A.7.5 : L'épreuve FITA "animalière 3D".

A.7.6 : L'épreuve FITA "Championnat du Monde de Tir en Campagne", dans laquelle on ne peut pas prévoir de cibles en dégradé ou en éventail, consiste en :

- **L'épreuve de qualification** : 2 épreuves de tir en campagne de 24 cibles chacune, constituées, soit :
 - ✓ de parcours aux distances toutes connues ;
 - ✓ de parcours aux distances toutes inconnues ;
 - ✓ de 2 parcours, l'un aux distances inconnues et l'autre aux distances connues ;
 - ✓ de 2 parcours combinant les cibles connues et inconnues.

Les distances entre les cibles et les aspects de sécurité doivent être en accord avec le règlement.

- **L'épreuve éliminatoire** dans laquelle les 16 meilleurs compétiteurs de chaque catégorie et de chaque division tirent 3 flèches par cible sur 12 cibles aux distances connues.
Dans un deuxième temps, les 8 meilleurs compétiteurs des différentes catégories et divisions tirent 3 flèches par cible sur 12 cibles (6 aux distances inconnues et 6 aux distances connues).
- **L'épreuve finale** dans laquelle les 4 meilleurs de chaque catégorie et de chaque division tirent 2 matches sur 4 cibles aux distances connues, 3 flèches par cible :

Dans le premier match (1/2 finales), l'archer n°1 tire contre l'archer n°4 et l'archer n°2 tire contre l'archer n°3.

Dans le deuxième match (finales), les perdants des 1/2 finales tirent pour la médaille de bronze et les vainqueurs des 1/2 finales tirent pour la médaille d'or.

Lors de l'épreuve finale, les deux archers tirant un match se déplaceront en paire unique sur le terrain (groupe/peloton de 2) suivis par un juge et un marqueur muni d'un tableau de marque.

Les organisateurs décideront si les épreuves finales se tirent dans la continuité ou si une pose est prévue entre les demi-finales et les finales. La réorganisation des groupes aura lieu après la quatrième cible. En cas d'égalité lors des 1/2 finales, le tir de barrage aura lieu sur la quatrième cible avant que la réorganisation des groupes ait eu lieu. Les organisateurs peuvent autoriser les différentes catégories à tirer sur des cibles séparées pour accélérer la compétition.

- **L'épreuve éliminatoire par équipes** (1/4 de finales) dans laquelle les 8 meilleures équipes de chaque catégorie, consistant en 3 équipiers (1 archer de chaque division), placées en fonction de leurs positions déterminées par les résultats de l'épreuve de qualification, tirent 4 matches sur 8 cibles aux distances connues. Pour le placement des équipes, voir le tableau des matches de l'épreuve olympique par équipes. Chaque compétiteur tire 1 flèche du pas de tir de sa division. Les vainqueurs de chaque match participeront à l'épreuve finale par équipes.
- **L'épreuve finale par équipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes de chaque catégorie tirent 2 matches (1/2 finales) sur 4 cibles aux distances connues : chaque compétiteur tir 1 flèche par cible du pas de tir de sa division. Les perdants des 1/2 finales tireront pour la médaille de bronze, les vainqueurs pour l'or. Les deux matchs se tirent aux distances connues : voir les finales individuelles pour la procédure de tir.

A.7.7 : Lors des phases finales, l'archer (l'équipe) ayant le meilleur classement tirera de la position de gauche.

A.7.8 : Une épreuve peut être tirée en utilisant 2 fois le même groupe de cibles, sauf lors des championnats FITA.

A.7.9 DISTANCES POUR LE PARCOURS DES INCONNUES

Nbe Cibles	Diamètre des blasons	Distances	Distances
		Pas Bleu	Pas Rouge
3	20cm	5 - 10m	10 - 15m
3	40cm	10 - 20m	15 - 25m
3	60cm	15 - 30m	20 - 35m
3	80cm	30 - 45m	35 - 55m

A.7.9.1 : Les distances des 3 cibles de même diamètre varieront entre la plus longue, la moyenne et la plus courte. Selon les possibilités, les pas de tir pourront être combinés.

A.7.10 DISTANCES POUR LE PARCOURS DES CONNUES

Nbe Cibles	Diamètre des blasons	Distances	Distances
		Pas Bleu	Pas Rouge
3	20cm	5 - 10 - 15m	10 - 15 - 20m
3	40cm	15 - 20 - 25m	20 - 25 - 30m
3	60cm	30 - 35 - 40m	35 - 40 - 45m
3	80cm	40 - 45 - 50m	50 - 55 - 60m

Selon les possibilités, les pas de tir peuvent être combinés.

Si un parcours comporte 24 cibles (2x12), le tableau des 12 cibles doit être doublé.

Si un parcours comporte 16 cibles, on ajoute pour chaque diamètre de blason une cible avec la distance moyenne.

Si un parcours comporte 20 cibles, on ajoute pour chaque diamètre de blason 2 cibles avec la plus courte et la plus longue distance.

A.7.11 DISTANCES POUR L'ÉPREUVE ÉLIMINATOIRE : 2X6 CIBLES

Chaque groupe de 6 cibles comprendra 3 distances inconnues et 3 distances connues.

Nbe Cibles	Blasons	Nbe Blasons	Distances	Distances
			Pas Bleu	Pas Rouge
1	20cm	12	5 - 10m	10 - 15m
1	40cm	4	10 - 20m	15 - 25m
1	60cm	1	15 - 30m	20 - 35m
1	80cm	1	30 - 45m	35 - 55m
1	40cm	4	10 - 20m	15 - 25m
1	60cm	1	15 - 30m	20 - 35m
1	60cm	1	30m	35m
1	80cm	1	45m	55m
1	20cm	12	10m	15m
1	40cm	4	20m	25m
1	60cm	1	40m	45m
1	80cm	1	50m	60m

Selon les possibilités, les pas de tir peuvent être combinés.

A.7.12 DISTANCES POUR L'ÉPREUVE FINALE ET 1/4 DE FINALES DE L'ÉPREUVE PAR ÉQUIPES

- 8 (2x4) cibles - distances connues

Nbe Cibles	Blasons	Nbe Blasons	Distances	Distances
			Pas Bleu	Pas Rouge
1	20cm	12	15m	20m
1	40cm	4	25m	30m
1	60cm	2	35m	40m
1	80cm	2	45m	55m
1	20cm	12	10m	15m
1	40cm	4	20m	25m
1	60cm	2	40m	45m
1	80cm	2	50m	60m

Il est permis l'utilisation d'un marquage de type "hit or miss" (tout ou rien) ou de cibles "knock down" (à bascule) lors des épreuves finales. La taille du spot à atteindre devrait de préférence correspondre au jaune des blasons existants, sous réserve de modification, expérience faite.

A.7.13 : Les cibles peuvent être mises dans n'importe quel ordre, les 4 dernières seront utilisées lors du match pour la médaille d'or. Selon les possibilités, les pas de tir peuvent être combinés.

A.7.14 : Lors de l'épreuve finale, chaque catégorie et chaque division forment des pelotons et partent dans cet ordre :

- ✓ Dames arcs nus ;
- ✓ Hommes arcs nus ;
- ✓ Dames arcs recurve ;
- ✓ Hommes arcs recurve ;
- ✓ Dames arcs compound ;
- ✓ Hommes arcs compound.

A.7.15 : L'épreuve finale se tire en suivant, les pelotons étant réorganisés après le tir des 4 premières cibles. En cas d'égalité lors des 1/2 finales, le départage se fera à la 4^{ème} cible avant de réorganiser les pelotons.

Les organisateurs peuvent prévoir de faire tirer les différentes divisions ou catégories sur des circuits séparés, de manière à accélérer la compétition.

A.7.16 : Les pelotons partent de la cible 1 du parcours final, aussi rapidement que possible. La cérémonie de remise des récompenses doit avoir lieu quand tous les pelotons sont rentrés et quand les points ont été contrôlés.

Tous les finalistes doivent être présents lors de cette cérémonie. Ils peuvent prendre leur équipement avec eux.

Les organisateurs décideront si les épreuves finales se tirent dans la continuité ou si une pose est prévue entre les demi-finales et les finales. La réorganisation des groupes aura lieu après la quatrième cible.

En cas d'égalité lors des 1/2 finales, le tir de barrage aura lieu sur la quatrième cible avant que la réorganisation des groupes ait eu lieu. Les organisateurs peuvent autoriser les différentes catégories à tirer sur des cibles séparées pour accélérer la compétition.

A.8 LES DISTINCTIONS DE LA FITA

A.8.1 : Pour l'octroi de ses distinctions, la FITA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres, comme spécifié au paragraphe A.9. Les distinctions sont octroyées quand l'archer établit, pour la première fois, un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

A.8.2 : En tir en campagne, il y aura des badges ARROW HEAD (pointe de flèches).

A.8.3 : Selon les scores suivants pour la division **Arcs Recurve** (*Application au 01/04/2008*):

	ARROW HEAD : ARCS RECURVE													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	203	193	237	225	271	257	305	290	338	322	372	354	406	386
Brun	231	220	270	257	308	293	347	330	385	367	424	403	462	440
Gris	260	247	303	288	347	329	390	371	433	412	477	453	520	494
Noir	288	275	336	321	384	367	432	413	480	458	528	504	576	550
Blanc	317	302	370	352	423	403	476	453	528	503	581	554	634	604
Argent	338	322	394	376	451	429	507	483	563	537	620	590	676	644
Or	356	339	415	396	475	452	534	509	593	565	633	622	712	678

A.8.3.1 Selon les scores suivants pour la division **Arcs Nus** (*Application au 01/04/2008*):

	ARROW HEAD : ARCS NUS													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	197	182	230	212	263	243	296	273	328	303	361	334	394	364
Brun	224	207	261	242	299	276	336	311	373	345	411	380	448	414
Gris	252	233	294	272	336	311	378	350	420	388	462	427	504	466
Noir	279	258	326	301	372	344	419	387	465	430	512	473	558	516
Blanc	307	284	358	331	409	379	461	426	512	473	563	521	614	568
Argent	328	303	383	354	437	404	492	455	547	505	601	556	656	606
Or	345	319	403	372	460	425	518	479	575	532	633	585	690	638

A.8.4 : Selon les scores suivants pour la division **Arcs Compound** (*Application au 01/04/2008*):

	ARROW HEAD : ARCS COMPOUND													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	247	237	288	277	329	316	371	356	412	395	453	435	494	474
Brun	279	268	326	313	372	357	419	402	465	447	512	491	558	536
Gris	312	299	364	349	416	399	468	449	520	498	572	548	624	598
Noir	344	330	401	385	459	440	516	495	573	550	631	605	688	660
Blanc	377	361	440	421	503	481	566	542	628	602	691	662	754	722
Argent	393	376	459	439	524	501	590	564	655	627	721	689	786	752
Or	405	388	473	453	540	517	608	582	675	647	743	711	810	776

A.8.5 : L'épreuve FITA ARROW HEAD consiste en un nombre de cibles compris entre 24 et 48 et divisible par 4, à savoir 2 épreuves complètes FITA de tir en campagne où les distances sont conformes aux articles A.7.9 et A.7.10. Ces épreuves pourront être tirées soit sur des distances connues et inconnues, soit l'une sur les connues et l'autre sur les inconnues.

A.8.6 : Si une compétition de deux jours consiste en deux épreuves ARROW HEAD, l'archer pourra gagner deux distinctions Arrow Head.

A.9 LES COMPETITIONS POUR LE GAIN D'UNE DISTINCTION FITA

A.9.1 : Tir en campagne : les distinctions ARROW HEAD peuvent être gagnées sur le score total obtenu dans une épreuve Arrow Head, comme spécifié aux articles A.8.3, A.8.3.1 et A.8.4.

A.9.2 : Les distinctions définies au paragraphe A.8 peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des Associations Membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le Conseil de la FITA et dont le montant maximum est fixé par le Congrès de la FITA.

A.10 LES CONTROLES DE DOPAGE HORS COMPETITION

A.10.1 : Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète.

A.10.2 : Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la FITA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la FITA.

A.10.3 : Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code antidopage du mouvement olympique.

A.10.4 : Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence ou non de stéroïdes anabolisants, d'hormones peptides en relation avec des agents composés et masquants, tels que la probénécide et les diurétiques.

A.10.5 : Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse des stéroïdes anabolisants.